

## **CONTENU DU DOSSIER CHAMBRE D'ENQUETE**

### **Au départ avant convocation :**

les divers clignotants, tels notamment

- avis de saisie
- jugements par défaut ou jugement non contesté pour le montant principal
- fiche ONSS

un récapitulatif bilantaire

l'immatriculation au Registre de commerce

éventuellement les bilans si société

le relevé des pièces contenues dans le dossier

divers

### **Après le 1<sup>er</sup> examen du juge rapporteur :**

Diverses demandes de renseignements :

- TVA
- ONSS
- Contributions

ensuite convocation suivant disponibilité dans l'agenda

Après la 1<sup>ère</sup> visite du commerçant

les pièces ci-dessus

les réponses aux demandes de renseignements

les pièces remises par le convoqué ( voir lettre de convocation

#### **Il est rappelé que :**

- **L'enquête se tient à huis clos.**
- **Le débiteur comparet en personne et peut éventuellement être accompagné des personnes de son choix (avocat, comptable, réviseur).**
- **Le débiteur peut à tout moment obtenir communication des données recueillies ainsi que du rapport que dresse le juge chargé de l'enquête.**
- **Si il ressort de l'examen de la situation du débiteur que celui-ci se trouve en état de faillite, la chambre d'enquête peut transmettre le dossier au Procureur du Roi qui pourra, s'il l'estime opportun, citer en faillite.**